

caritz annonçait à Bourgoing que l'Espagne était prête à traiter, mais en même temps il disait : « La tendre sollicitude de la cour d'Espagne est en ce moment concentrée sur les enfants de Louis XVI. Le gouvernement français ne saurait témoigner d'une manière plus sensible les égards qu'il aurait pour l'Espagne qu'en confiant à Sa Majesté Catholique ces enfants innocents qui ne servent à rien en France. Sa Majesté Catholique recevait une grande consolation de cette condescendance, et dès lors elle concourrait de la meilleure volonté à un rapprochement avec la France. »

On aurait dû, dit M. le baron Fain, à qui nous empruntons ces curieux détails, on aurait dû mieux connaître à Madrid l'irritabilité que cette demande préliminaire allait mettre en jeu pour la seconde fois. L'effet de la poudre n'est pas plus prompt. Ce ne sont plus des temporisations que les représentants délégués près l'armée des Pyrénées reprochent à l'Espagne. « Elle est prise sur le fait, disent-ils ; elle ne peut pas nier que son projet ne soit la restauration de sa branche aînée. Nous l'avons vue proclamer à main armée Louis XVII dans nos villages, un moment envahis par elle ; plus tard, quand la force des armes n'a plus secondé ses projets, nous l'avons vue redemander Louis XVII à Simonin pour en faire un roi d'Aquitaine ; aujourd'hui, elle garde un silence prudent sur ses projets à cet égard, mais elle le redemande encore. C'est toujours la même arrière-pensée. Pour sortir de cette intrigue, il faut rompre toute correspondance. » En conséquence, Bourgoing fut contraint, bien malgré lui, d'informer Ocaritz qu'il se trouvait dans la nécessité de cesser tout rapport avec lui. Le comité de Salut public se montra excessivement contrarié de voir ses instructions suivies à ce point au pied de la lettre, et il s'ingéniait à imaginer d'autres dispositions, lorsqu'un courrier, arrivant de Bâle, changea entièrement la direction de cette affaire. En commençant les négociations, Bourgoing avait écrit en même temps à M. d'Ocaritz et à un autre correspondant, M. d'Yriarte, qu'il connaissait intimement, mais qui remplissait alors une mission en Pologne, de sorte que le ministre des affaires étrangères, le duc de la Alcudia, avait momentanément donné la préférence à Ocaritz, pour *peleton en attendant partie*. A son retour, M. d'Yriarte passa par l'Italie, et y reçut du cabinet espagnol des dépêches qui l'autorisaient à traiter avec le premier agent accrédité par la République qu'il aurait dans son voisinage. M. d'Yriarte préféra se rendre à Bâle, où il allait retrouver Barthélemy, qu'il connaissait depuis dix-sept ans, et pour lequel il éprouvait la plus vive sympathie. La reconnaissance des deux diplomates eut lieu dans le salon de M. de San-Fermo, chargé d'affaires de Venise, en présence de toute la diplomatie européenne. L'arrivée à Bâle de M. d'Yriarte, après la conclusion du traité avec la Prusse, avait causé une profonde sensation, et des courriers avaient été immédiatement expédiés à Londres et à Vienne. Les deux négociateurs se virent tellement espionnés par les agents de ces deux puissances, qu'ils durent communiquer ensemble par l'intermédiaire d'un secrétaire de légation. Cependant le ministre espagnol n'avait pas renoncé à négocier du côté des Pyrénées ; ne recevant pas de M. d'Yriarte une nouvelle qui satisfît assez promptement son impatience de paix, il avait donné ordre à M. d'Ocaritz de pousser en avant, et celui-ci avait aussitôt écrit à Bourgoing pour lui demander si le traité pourrait être conclu dans les mêmes termes que celui de la Prusse, quelles seraient les frontières, quel serait le sort de Louis XVII, quelles seraient les pensions assignées aux princes émigrés, que deviendrait la religion en France, etc., etc. Cette ouverture donnait un aperçu du cercle dans lequel le cabinet de Madrid entendait placer les négociations. On convint dans le comité de laisser de côté les questions qui blessaient trop nos idées révolutionnaires, c'est-à-dire ce qui se rapportait au sort des enfants du dernier roi, à celui des princes émigrés et à la religion catholique, et on se borna à traiter celles qui n'avaient pour objet que le rétablissement des rapports politiques entre les deux pays. Mais on ne pouvait poursuivre deux négociations parallèles, et il fallait opter entre Bâle et le camp de Figuières. On se décida enfin pour la Suisse, et Barthélemy reçut plein pouvoir pour traiter. Les négociateurs passèrent alors en revue tous les articles des deux projets contradictoires, et la plupart ne parurent pas impossibles à concilier ; mais l'article sur lequel le comité voulait éviter qu'on s'expliquât fut précisément celui sur lequel le plénipotentiaire espagnol insista davantage. « Le désir de voir les prisonniers du Temple libres à Madrid, disait-il, nous porte plus qu'aucune autre considération à rechercher la paix. C'est de notre part un devoir, une religion, un culte, un fanatisme si vous voulez. Nous placerait-on entre les enfants de Louis XVI et l'offre de quelques départements voisins de notre frontière, que nous demanderions les enfants de Louis XVII ! Ainsi, attendez-vous à nous entendre parler toujours des prisonniers du Temple, et pour cela, nous n'en sommes pas moins de bonne foi dans le désir d'avancer la négociation. Mes instructions parlent d'apanages, de pensions, mais ce n'est pas là la véritable question. Nous recevons les prisonniers sans condition si l'on veut. Au surplus, nous ne pouvons pas croire que le peuple français livre ces enfants nus à l'Espagne ;

il connaît trop bien l'honneur. Devant des instructions aussi nettement accusées, il semblait difficile que le comité répondît par des fins de non-recevoir ; mais un événement aussi grave qu'imprévu vint le tirer d'embarras : Louis XVII mourut le 8 juin (1795), et le comité l'annonça à Barthélemy dans ces lignes concises, mais caractéristiques, qui formaient le post-scriptum de sa dépêche : « On a annoncé ce matin à la Convention nationale la nouvelle de la mort du fils de Capet, qui a été entendue avec indifférence, et de la capitulation de Luxembourg, qui a été reçue avec les plus vifs transports. » Toutefois, cette mort ne résolvait pas toute la difficulté : il restait à la tour du Temple l'intéressante fille de Louis XVI, petite-fille de Marie-Thérèse. Le seul ministre étranger qui représentât en ce moment à Paris un prince de la maison d'Autriche était le comte Carletti, envoyé de la cour de Toscane ; il crut de son honneur d'adresser au comité une note où il demandait confidentiellement « si le gouvernement républicain ne serait pas bien aise que la Toscane lui demandât la liberté de la fille de Louis XVI, et le débarrassât de ce dépôt difficile. » Le comité lui répondit nettement que « la République s'étant fait la loi de ne s'immiscer en rien dans les affaires des autres, elle comptait à cet égard sur la réciprocité des autres puissances. » Malgré cette sèche réponse, il fallut bien aborder de front la difficulté qu'avait, au reste, bien aplanie la mort d'un successeur de Louis XVI ; on se sentait involontairement ému en face de cette princesse si jeune et déjà si cruellement éprouvée par le malheur, et Treillard put se croire l'interprète des sentiments généreux du pays quand il prononça ces paroles à la tribune de la Convention : « Nous venons vous proposer de faire servir un acte d'humanité à la réparation d'une grande violation du droit des gens... La plus noire trahison a livré à l'Autriche des représentants et des ministres de la République. Cette même puissance a fait enlever sur territoire neutre des ambassadeurs de la République. Nous offrons de remettre la fille de Louis XVI en échange des captifs de l'Autriche. C'est au prince qui règne à Vienne à décider s'il lui convient de sacrifier les liens du sang et les sentiments de famille au désir de prolonger une vengeance odieuse et inutile. »

C'étaient là de belles et généreuses paroles ; aussi la Convention s'empressa-t-elle d'adopter cette proposition, mais il était à craindre que ce brusque détour ne rompît les négociations avec l'Espagne. En effet, M. d'Yriarte déclara qu'il se trouvait dans la nécessité de demander à sa cour un supplément d'instructions. Toutefois, comme ce n'était plus qu'une question d'amour-propre, d'initiative, on convint de part et d'autre que l'article relatif à la fille de Louis XVI serait maintenu au traité, en le subordonnant au succès du cartel d'échange proposé à l'Autriche. Enfin, le 22 juillet (1795), les négociateurs français et espagnols signèrent le traité qui rétablissait la paix entre les deux pays. Voici les principaux articles :

Il y aura paix, amitié et bonne intelligence entre la République française et le roi d'Espagne.

En conséquence, toutes hostilités entre les deux puissances contractantes cesseront à compter de l'échange des ratifications du présent traité, etc.

La République française restitue au roi d'Espagne toutes les conquêtes qu'elle a faites sur lui dans le cours de la guerre actuelle ; les places et pays conquis seront évacués par les troupes françaises dans les quinze jours qui suivront l'échange des ratifications du présent traité.

Les places fortes dont il est fait mention dans l'article précédent seront restituées à l'Espagne avec les canons, munitions de guerre et effets à l'usage de ces places, qui y auront existé au moment de la signature de ce traité.

Le roi d'Espagne, pour lui et ses successeurs, cède et abandonne en toute propriété à la République française toute la partie espagnole de l'île de Saint-Domingue, aux Antilles.

Il sera accordé respectivement aux individus des deux nations la main-léevée des effets, revenus, biens, de quelque genre qu'ils soient, détenus, saisis ou confisqués à cause de la guerre qui a eu lieu entre la République française et Sa Majesté Catholique.

Tous les prisonniers faits respectivement, depuis le commencement de la guerre, sans égard à la différence du nombre et des grades, seront rendus dans l'espace de deux mois au plus tard après l'échange des ratifications du présent traité.

La même paix, amitié et bonne intelligence, stipulées entre la France et le roi d'Espagne, auront lieu entre le roi d'Espagne et la République des Provinces-Unies, alliée de la République française.

La République française voulant donner un témoignage d'amitié à Sa Majesté Catholique, accepte sa médiation en faveur du roi de Portugal, du roi de Naples, du roi de Sardaigne, de l'infant duc de Parme et autres États de l'Italie, pour le rétablissement de la paix entre la République française et chacun de ces princes et États.

Articles séparés et secrets. La République française pourra, pendant l'espace de cinq années consécutives à dater de la ratification

du présent traité, faire extraire d'Espagne des juments et étalons andalous, de même que des brebis et bœufs mérinos, jusqu'à la concurrence de cinquante étalons, cent cinquante juments, mille brebis et cent bœufs par an.

La République française, en considération de l'intérêt que le roi d'Espagne lui a témoigné prendre au sort de la fille de Louis XVI, consent à la lui remettre dans le cas où la cour de Vienne n'accepterait pas la proposition qui lui a été faite au sujet de la remise de cette enfant par le gouvernement français.

Les termes de l'article concernant les autres États de l'Italie ne pourront être appliqués qu'aux États du pape, pour le cas où ce prince ne serait pas considéré comme étant actuellement en paix avec la République française, et où il aurait besoin d'entrer en négociation avec elle pour le rétablissement de la bonne harmonie.

D'après la teneur de ces articles, ainsi que de ceux passés avec la Prusse, il est facile de se rendre compte des sentiments que la République avait inspirés à l'Europe ; on ne l'aimait certes pas, mais qu'on était loin du ton arrogant de 92 ! Après avoir fièrement jeté le gant à la coalition, elle avait effrayé tous ses ennemis par son indomptable énergie, par ce magnifique élan qui avait jailli de toutes les forces vives de la nation, et, des provocations insolentes, ses ennemis en étaient rapidement descendus à des manières soumises et respectueuses. Après avoir tant de fois étonné l'Europe par les prodiges de son intarissable vitalité, la France réduisait au silence ses plus implacables ennemis, et les contraignait, moins encore par la force des armes que par la formidable puissance des principes nouveaux qu'elle venait de proclamer si audacieusement, à s'incliner devant une affirmation qui était la négation même de tout leur passé et de tout leur présent politique. Certes, les hommes qui ont accompli ces grandes choses, et dont beaucoup les ont scellées de leur sang, ont pu s'égarer quelquefois, et dans l'exaltation de leur patriotisme, dépasser les bornes circonscrites par la justice et la raison ; mais ce n'est pas à nous, qui jouissons, tant bien que mal, il est vrai, du fruit de leurs travaux, de leurs efforts, de leur abnégation, de les accuser d'avoir éprouvé quelques moments de vertige sur la mer orageuse où ils voguaient presque sans boussole et sans gouvernail.

Outre ces traités et celui qui fut conclu avec la Toscane (9 février 1795), la République faisait en même temps la paix avec les Provinces-Unies (10 mai 1795), avec le landgrave de Hesse-Cassel (28 août) et avec la Suède (14 septembre de la même année). Nous ne faisons que mentionner ces traités secondaires, qui furent également signés à Bâle ; d'autres petits États, arrêtés par les menaces de l'Autriche et de l'Angleterre, brûlaient du désir de suivre cet exemple ; les victoires de Bonaparte allaient bientôt faire tomber ces derniers obstacles.

**BALÉARE** s. adj. (ba-lé-a-re). Habitant des îles Baléares ; qui appartient à ces îles ou à leurs habitants : *Les archers crétois et les frondeurs BALÉARES avaient une réputation méritée.* (Mérimee.)

— s. m. Linguist. Dialecte parlé aujourd'hui dans les îles Baléares : *Le BALÉARE est le catalan, avec un mélange de grec et d'arabe.*

**BALÉARES** (ILES), groupe d'îles de la Méditerranée à 95 kil. E. de la côte d'Espagne, à laquelle elles appartiennent, et dont elles forment une province dite *des Baléares* ou de *Mayorque* ; par 39° et 40° lat. N., et 1° 25' long. occidentale et 2° long. E. Il comprend les îles de Mayorque, Minorque, Cabrera (île aux chèvres), Iviça, Formentera (île au blé), Coneyera (île aux lapins), et quelques îlots sans importance ; cap. Palma, dans l'île Mayorque ; 262,895 hab. — Climat tempéré et sain ; sol fertile en blé, vins, huiles et fruits de l'Europe méridionale ; les côtes offrent plusieurs bons ports, et ont une grande importance. Ce groupe d'îles a reçu différents noms : les Grecs appelaient les trois premières *Gymnésiennes*, parce que leurs habitants allaient nus au combat, et les trois dernières *Pityuses*, à cause des forêts de pins qui les couvraient ; on ignore à quelle époque on a commencé à les appeler *Baléares*, et d'où leur vient ce nom. L'opinion la plus accréditée est celle qui fait dériver cette dénomination du mot grec *βαλάν*, qui signifie lancer, parce que les habitants de ces îles étaient très-habiles à manier la fronde. Diodore dit qu'il n'y avait pas de casque, pas de cuirasse, pas de bouclier, qui pût résister aux coups des habitants des Baléares ; et Florus, expliquant l'adresse prodigieuse de ces insulaires, affirme que les mères ne donnaient à leurs fils que le pain abattu de loin avec la pierre lancée par eux. Suivant Strabon, ces îles furent colonisées par les Rhodiens ; elles tombèrent au pouvoir des Carthaginois, qui, sous la conduite de Mayon, fondèrent, dans l'île Minorque, *Portus Magonis* (Mahon), et, plus tard, elles furent conquises par les Romains ; Métellus le Baléarique fonda Palma et Pollenza dans l'île Mayorque. Après avoir été occupées successivement par les Vandales, par les Grecs et par les Arabes, ces îles furent conquises par Jaime Ier d'Aragon (1299-1335), qui les donna à son second fils, et elles formèrent un royaume indépendant jusque vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, où don Pedro IV d'Aragon les réunit à

sa couronne. Depuis lors, elles ont toujours fait partie du royaume d'Espagne.

**BALÉARIQUE** adj. (ba-lé-a-ri-ke — rad. *Baléare*). Géogr. Qui appartient, qui a rapport aux îles Baléares : *Cæcilius Métellus fut surnommé le BALÉARIQUE, pour avoir soumis les Baléares au peuple romain.* (Trév.)

— s. f. Ornith. Nom donné à la grue couronnée ou oiseau royal, qui, d'après les anciens, avait pour patrie les îles Baléares.

**BALÉCHOU** (Jean-Joseph), célèbre graveur français, auquel plusieurs biographes donnent encore le prénom de Nicolas, naquit à Arles en 1715. Il commença à apprendre la peinture, en compagnie de Joseph Vernet, sous la direction de Sauvan, peintre d'Avignon, qui lui donna le conseil de s'adonner à la gravure. Il entra alors en apprentissage, aux frais de sa ville natale, chez Michel, qui passait pour être le plus habile graveur d'Avignon. Il partit ensuite pour Paris, où il prit des leçons de Lépicié. Il acquit en peu de temps une grande réputation, se fit recevoir de l'Académie, et fut chargé de graver, pour le *Recueil de la Galerie de Dresde*, le portrait d'Auguste III, roi de Pologne, peint par Rigaud, et qui figure dans cette galerie ; il s'acquitta de cette tâche avec le plus grand talent ; mais il fut convaincu d'avoir vendu à son profit des épreuves avant la lettre de ce portrait, fut rayé, pour ce motif, de la liste des académiciens, et obligé de se retirer à Avignon, où il passa le reste de ses jours. Il y mourut en 1764, suivant quelques auteurs ; en 1765, suivant d'autres. La mauvaise réputation que lui avait valu cette malheureuse affaire du portrait d'Auguste III le suivit jusqu'à la fin de sa carrière. Diderot écrivait à Grimm, en 1763 : « Lebas et Cochin gravent de concert les ports de mer de Vernet, mais il y a à Avignon un certain Baléchou, assez mauvais sujet, qui court la même carrière et qui les écrase. » Diderot veut sans doute parler des trois estampes, les *Baigneuses*, le *Calme* et la *Tempête*, que Baléchou a gravées à Avignon, d'après J. Vernet, et qui sont au nombre de ses plus belles pièces. Outre l'Auguste III, dont quelques épreuves se sont vendues jusqu'à 2 et 3,000 fr., il a gravé beaucoup de portraits, entre autres ceux du prince d'Orange, de Prosper Jolyot de Crébillon, de la femme et de la belle-sœur de Jacques Aved, d'après Aved lui-même ; de la duchesse de Chateauroux, d'après Nattier ; de Jean de Julienne, d'après Fr. de Troy ; de Mazeray, d'après Ant. Paillet ; du comte H. de Brühl, d'après L. Sylvestre ; de Ch. Rollin et de Coppel, d'après Coppel lui-même ; de Voltaire, d'après J.-M. Liotard ; de Voltaire, d'après Latour ; de Jean de Forbin-Janson, d'après Ph. Sauvan ; divers autres portraits, d'après Van Dyck, Tocqué, L. Vigée, Aved, Autreau, Raoux, P. Sauvan, etc. Il a gravé encore : trente planches de dessins d'ornement ; des figures allégoriques des *Sciences* et des *Éléments* ; *Sainte Geneviève*, d'après Carlo Vanloo ; d'autres sujets de sainteté, d'après Nic. Wleughels ; *Latone vengée*, d'après Filippo Lauri ; le *Mari jaloux*, la *Servante congédiée*, la *Couturière*, le *Goutier*, d'après Et. Jeaurat ; les *Délices de l'enfance*, d'après Boucher, etc. Ces diverses productions se distinguent par une hardiesse et une vigueur d'exécution peu communes. « Elles ont, dit Malaspina, un brillant vraiment extraordinaire, un je ne sais quoi qui surprend et séduit ; mais elles perdent beaucoup à être froidement examinées par les connaisseurs. Baléchou a apporté un tel soin à serrer la lumière que souvent ses carnations semblent être de bronze, ses eaux de l'argent en fusion, et que ses rochers paraissent être velus. Malgré ces défauts, ses estampes sont toujours dignes d'être étudiées par les artistes. »

**BALÉE** s. f. (ba-lé — du lat. *balæa*, barque). Moll. Genre de mollusques gastéropodes terrestres, formé aux dépens des caudoles, et qui n'a pas été généralement adopté.

**BALEINE** s. f. (ba-lé-ne — du gr. *phalaina*, même sens, mot qui n'est lui-même qu'une forme allongée et augmentative de *phala*, pour *bala*, racine sanscrite qui signifie force. *Baleine* veut donc dire proprement poisson fort, énorme. La racine sanscrite se retrouve dans presque toutes les langues indo-européennes : en gr., *phalaina* ; en lat., *balæna* ; en all., *walfisch*, c'est-à-dire poisson fort ; en angl., *whale* ; en irland., *hwal* ; en dan., *hval* — *nar* ; dans cette langue, signifie fou ; c'est donc la *baleine folle*, en franç., le *narval*. — On sait que les syllabes *val*, *fal*, *bal*, etc., sont convertibles les unes avec les autres). Mamm. Genre de mammifères marins, type de l'ordre des cétacés, qui se divise en deux groupes, les baleines proprement dites et les baleinoptères : *Baleine mâle*. *Baleine femelle*. Une baleine peut vivre mille ans. (Buff.) On prétend qu'une baleine peut parcourir un espace de onze mètres dans une seconde, et qu'il suffirait de vingt-trois jours douze heures pour qu'un de ces cétacés pût faire le tour du globe. (Richard.) On a déclaré aux baleines une guerre de conquête, pour en retirer l'huile qui recèle leur lard, et dont un seul animal fournit quelquefois plus de cent tonneaux du poids de trois cents kilogrammes chacun. (Duméril.) J'ai vu les scènes de la nature les plus austères et les plus grandioses des gouffres sous-marins, où les navires et les baleines sont entraînés comme des feuilles d'automne dans un tourbillon de vent.